



**HAL**  
open science

## Coopérer, (s')éduquer, développer pour changer le monde. Entretien avec Jean-François Draperi

Jean-François Draperi, Simon Cottin-Marx, Olivier Roueff

### ► To cite this version:

Jean-François Draperi, Simon Cottin-Marx, Olivier Roueff. Coopérer, (s')éduquer, développer pour changer le monde. Entretien avec Jean-François Draperi. 2021, pp.164-182. 10.3917/mouv.106.0164 . hal-03253354

**HAL Id: hal-03253354**

**<https://hal.science/hal-03253354v1>**

Submitted on 8 Jun 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## COOPÉRER, (S')ÉDUIQUER, DÉVELOPPER POUR CHANGER LE MONDE

Entretien avec [Jean-François Draperi](#), Propos recueillis par [Simon Cottin-Marx](#),  
[Olivier Roueff](#)

La Découverte | « [Mouvements](#) »

2021/2 n° 106 | pages 164 à 182

ISSN 1291-6412

ISBN 9782348069543

DOI 10.3917/mouv.106.0164

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-mouvements-2021-2-page-164.htm>  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour La Découverte.

© La Découverte. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# ITINÉRAIRE



# Coopérer, (s')éduquer, développer pour changer le monde

## *Entretien avec Jean-François Draperi*

**JEAN-FRANÇOIS  
DRAPERI\*,  
SIMON COTTIN-  
MARX  
ET OLIVIER  
ROUEFF**

Dans cet itinéraire, Jean-François Draperi raconte son parcours de théoricien de l'économie sociale (et solidaire) et de pédagogue qui, dans la lignée d'Henri Desroche, met en œuvre des pratiques d'éducation populaire. Il transmet dans cet entretien un véritable pan d'histoire du monde coopératif, de la coopération, en soulignant leur aspect révolutionnaire et toujours d'actualité.

*Mouvements : Comment en êtes-vous venu à vous intéresser à l'économie sociale (ES) ?*

Mon intérêt pour l'ES est venu progressivement, au fil d'expériences. Trois principales peut-être : une expérience de recherche sur les coopératives viticoles champenoises dans un contexte étudiant singulier ; une expérience éducative en Afrique de l'Ouest commencée avec Henri Desroche ; une expérience de pratique sociale et professionnelle dans des associations éducatives en France. Mais peut-être aussi ces trois expériences renvoient-elles à une naissance et une enfance dans une petite ville ouvrière du Nord rythmée par les sirènes des usines, les solidarités sociales, les associations sportives et culturelles et les coopérations économiques.

*Première expérience donc* : en 1971, je m'inscris en première année à l'Institut de géographie de Reims fondé et dirigé par Roger Brunet. Brunet édifie une géographie régionale qui rompt avec les écoles traditionnelles. C'est une géographie structurale qui donne une place centrale au concept de système. Au cours de ce début de décennie 1970, l'Université est en effervescence. Les courants de pensée qui fondent les luttes étudiantes s'inscrivent dans la dialectique marxiste. Je découvre ainsi deux lectures opposables de la réalité sociale : une théorie géographique fondée sur l'analyse systémique et une pratique politique fondée sur l'exercice dialectique. La tentative d'articuler ces deux lectures constitue un premier cadre de pensée.

\* Maître de conférences au CNAM.

Dans ma thèse de géographie poursuivie à l'institut de géographie de la Sorbonne où Brunet a été nommé et dans les études en sociologie du développement poursuivies en parallèle à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) à partir de 1974, je tente d'articuler, à partir de cas concrets, ces deux principes contradictoires : comment penser des classes sociales en luttant les unes contre les autres qui, par ces luttes, constituent un système ? Et quels types de luttes permettraient de rompre avec la reproduction d'un système de luttes ?

En guise d'enquête de terrain sur la viticulture champenoise, je travaille dans des exploitations viticoles et dans une coopérative vinicole. J'apprends les tailles champenoises le jour et occupe mes soirées à confronter les concepts aux conditions concrètes de production du vin de champagne. Je fais les monographies historiques de trois villages contigus : Chervey, un village de viticulteurs coopératifs ; Loches-sur-Ource un village de récoltants-manipulants individuels ; Viviers-sur-Artaud où les négociants sont implantés. Puis, j'approfondis la géohistoire du Champagne. L'articulation entre le système champenois – la zone d'appellation contrôlée et le comité interprofessionnel du vin de champagne (CICV) – et les luttes sociales des vigneronnes de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle aux années 1950 se comprend à partir d'un tournant peu connu : la mutation des luttes vigneronnes, d'abord contestataires (avec un paroxysme en 1910-1911), ensuite « attestataires » à travers la création de coopératives vitivinicoles. Les luttes vigneronnes passent d'une contestation du pouvoir du négoce – contestation dont elles ont mesuré les limites – à l'affirmation d'un pouvoir vigneron. Ce nouveau pouvoir s'acquiert par la création de coopératives. Celles-ci initient une nouvelle source de régulation qui s'impose au-delà du marché et de l'État. À partir de 1935, un rapport de force se stabilise entre viticulteurs et négociants, qui régule les contradictions entre eux. Après la Seconde Guerre mondiale, les viticulteurs parviennent à la fois à limiter la régulation par le marché – en établissant le prix de vente du raisin par exemple – et à se substituer à la régulation publique – en encadrant la politique de plantations des vignes.

*Deuxième expérience* : tout en rédigeant ma thèse, je suis des cours très intéressants à l'EHESS, en particulier ceux du Collège coopératif. Outre ceux d'Henri Desroche, il y a là Roland Colin, Danièle Léger (puis Hervieu-Léger), Guy Belloncle... La vie des stagiaires du Collège n'est pas moins stimulante. Ils et elles viennent de plus de vingt pays d'Afrique du Nord et subsaharienne, d'Amérique latine, d'Asie et d'Océanie, et la question qu'ils et elles posent est la suivante : comment passer d'une société colonisée, ayant souvent dû subir la guerre, à une société indépendante et pacifiée ? Comment les pays ayant conquis leur indépendance politique peuvent-ils bâtir une économie qui ne dépend ni de l'ancienne puissance coloniale ni des États-Unis ou de l'Union Soviétique ? Ils et elles répondent à cette question en suscitant et accompagnant l'organisation d'associations villageoises et de coopératives.

Ainsi, en Champagne comme au Sénégal ou au Chili, la coopération désigne une démarche politique à visée émancipatrice, qui, à travers des

actions collectives réalisant des activités et garantissant leur économie, fonde un développement original, souvent identifié comme local ou territorial au Nord et endogène ou autocentré au Sud.

*Troisième expérience* : dans les années 1980, je travaille en France dans le domaine de l'éducation et de l'insertion : professeur de français, d'histoire et géographie dans une école ménagère (en classes de CAP Employée technique de collectivité) où je mets en pratique une pédagogie active inspirée de Freinet ; puis animateur de stages d'insertion et de qualification à la Fédération des œuvres laïques de Poitiers ; ensuite directeur de la Mission locale d'Auxerre, où je crée une association d'insertion et de formation gérée par les jeunes, Hors Circuit. Dans chacune de ces expériences, la question éducative est centrale.

En bref, j'essaie de conjuguer la conception spatiale de Roger Brunet, la sociologie marxiste d'Henri Lefebvre, l'économie critique de René Dumont, le coopérativisme d'Henri Desroche, les pratiques éducatives et pédagogiques actives et les stratégies d'insertion sociale de Bertrand Schwartz. La recherche me paraît indispensable à condition qu'elle ne soit pas limitée par une discipline spécialisée et qu'elle soit intégrée dans l'action. Et celle-ci est à la fois autoformation et intervention sociale. Comment trouver sa place dans un mouvement d'associations qui intègre une finalité éducative et une finalité de développement local ?

**M. : *Comment définissez-vous l'ES ?***

L'ES naît à la fois de l'avantage politique et économique de la coopérative dans une finalité de développement, et de la vertu sociale et éducative de l'association. Dans les deux cas, la place centrale des personnes bénéficiaires – que celles-ci soient des jeunes urbain.e.s sans emploi, des petit.e.s viticulteur.rice.s champenois.e.s ou des paysan.ne.s pauvres du Sénégal – spécifie l'organisation d'ES. Celle-ci répond ainsi de façon originale à la question de savoir comment lutter contre une économie injuste et dégradante. Elle lutte au sein de cette économie tout en agissant de façon inclusive irréductiblement différente, mettant l'économie au service du social et non l'inverse.

Loin de constituer une question de recherche, cette proposition renvoie à un problème existentiel. Pendant ces années 1970-1990, la question de l'intervention sociale appelle deux réponses radicalement opposées : fallait-il tenter d'agir sur la société et l'économie dominante en luttant en son sein ? C'est ce que faisaient les ouvrier.ère.s syndiqué.e.s de ma ville natale dont la condition ouvrière constituait presque la seule destinée possible et le Parti communiste le principal horizon politique, mais aussi les prêtres ouvriers croisés dans des camps organisés en montagne par la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC) ou les établi.e.s maoïstes bien présents à Reims à travers l'UCFML (Union des communistes de France marxistes léninistes, fondée par Alain Badiou). Ou fallait-il tenter de concevoir autre chose ? C'est-à-dire rejoindre le mouvement communautaire, en plein essor au début des années 1970 (y compris en zone urbaine à travers l'habitat communautaire), participer à l'économie alternative qui éclot à la fin de la

même décennie, coopérer au développement endogène qui mobilise les militant.e.s de l'hémisphère Sud, contribuer au développement local qui s'organise au début des années 1980 ? Entre 1970 et 2000, je suis successivement ou simultanément au contact de ces sensibilités ou engagé dans l'un ou l'autre de ces mouvements. Le problème transversal est l'injustice, les inégalités injustifiées. L'intervention sociale que pose ce problème appelle l'action collective et l'engagement social. La question de la violence est centrale dans la mesure où elle est indissociable de la pratique de la lutte des classes. Or il semble qu'on ne peut se défaire des injustices sans faire usage de la violence mais que la violence est aveugle face à la justice. Le contact des stagiaires et des enseignant.e.s du Collège coopératif me convainc de la supériorité de la non-violence coopérative sur la violence des luttes de classes. La coopération est le pas de côté qui rétablit la justice en échappant à la violence. Elle sort du terrain de la violence oppositionnelle pour se tourner vers une organisation collective niant les prééminences à la fois du conflit de classes et de la concurrence sur les marchés. Elle propose de passer de l'anticapitalisme à l'a-capitalisme. Mais l'adhésion à l'ES ne résulte pas d'une simple décision, elle n'est pas la résolution d'une seule question théorique. Elle suppose une transformation et constitue un chemin d'émancipation qui passe par l'épreuve de l'expérience et son questionnement. Cela peut prendre plusieurs années. Ce cursus n'est du reste plus aisé que celui de la violence. Je suis d'une génération qui a eu l'occasion de se poser cette question. S'engager vraiment dans la lutte des classes suppose de prendre les armes. À moins d'y être acculé, comme le fut par exemple Amilcar Cabral qui, influencé par Paulo Freire, refusait la généralisation de la violence prônée par Ernesto Guevara, où trouver la force physique, idéelle et morale de prendre le risque de la violence ?

**M. :** *Est-ce que vous pouvez rappeler ce qu'est le Collège coopératif de l'EHESS ?*

Le Collège coopératif a été fondé par Henri Desroche en 1960 au sein de l'EHESS, qui était encore à l'époque une section de l'École Pratique des Hautes Études (EPHE). Henri Desroche<sup>1</sup> (1914-1994) a d'abord eu une formation dominicaine. En 1949, il fait paraître un ouvrage, *Signification du marxisme*, qui mettait en regard la doctrine sociale de l'église et la pensée marxiste. Rompant avec son ordre suite à la parution de ce livre, il est recruté au CNRS, puis devient professeur à l'EPHE. Lorsqu'il fonde le Collège coopératif, il souhaite offrir une formation à l'intention des cadres coopératifs français. Mais ces cadres ne sont pas venus, tournés vers l'essor de leurs entreprises en cette période des Trente glorieuses.

Les années 1960 sont aussi celles des indépendances des pays du Sud et le Collège attire des militant.e.s et leaders de ces pays qui ambitionnent, pour asseoir leur indépendance politique, de bâtir une économie autonome. C'est le développement endogène, un développement autocentré qui s'appuie sur les groupements habitant.e.s et surtout paysan.ne.s. Desroche accueille des militant.e.s et leaders indépendantistes et adapte

1. Jean-François DRAPERI, *Henri Desroche. Espérer, Coopérer, (s') éduquer*, Paris, Presses de l'économie sociale, 2014.

son offre de formation. Celle-ci se trouve vite à l'étroit dans l'EPHE. Au lieu de développer le Collège Coopératif au sein de l'école, il le décline en région. Quatre collèges voient ainsi le jour à Paris, Lyon, Aix-Marseille et Rennes. De retour dans leur pays d'origine, les ancien.ne.s élèves invitent Desroche à venir les soutenir. À partir des années 1970 et jusqu'en 1989, le fondateur du Collège coopératif passe environ six mois par an dans l'hémisphère sud, où il accompagne la création de groupes de recherche-action dans une quarantaine de pays d'Afrique du Nord et subsaharienne, d'Amérique latine, du Canada et d'Europe. Il les relie au Collège coopératif et les met en réseau. Il nomme cet ensemble l'Université coopérative internationale (UCI). Au cours des années 1970-1980, l'UCI réunit plus de 50 groupes de recherche dans 40 pays, qui fonctionnent à distance et se rencontrent en séminaires quatre fois par an : l'été en Amérique du Sud, l'automne au Québec, l'hiver en Afrique et le printemps en Europe. L'UCI, affirme Desroche, est hors les murs, saisonnière et itinérante. L'idée fondatrice de la formation des adultes conçue par Desroche est que les praticien.ne.s doivent s'approprier les connaissances théoriques pour transformer le monde. La recherche qu'ils et elles entreprennent porte en effet sur leurs propres pratiques. Personne ne peut la faire à leur place, il n'y a pas d'expert.e mieux placé.e que les praticien.ne.s puisqu'ils et elles détiennent l'expérience et doivent se former pour enrichir leur pratique. L'UCI meurt quand Desroche stoppe son activité à la fin des années 1980. Son histoire n'a pas été écrite<sup>2</sup>.

2. L'ensemble des missions réalisées par Desroche est récapitulé dans l'ouvrage cité ci-dessus.

Quoique largement ignorée, cette expérience remarquable a marqué plusieurs centaines de personnes et a sans doute eu un impact sur la politique de développement de plusieurs pays. Pour ma part, j'ai rencontré Henri Desroche en septembre 1974. J'ai ensuite suivi les cours au Collège durant deux années à raison de deux jours hebdomadaires, avant que Desroche m'associe aux activités du Collège : un projet d'atlas coopératif avec Jacques Bertin, des accompagnements de missions en France, dont une visite au familistère de Guise à l'occasion du centenaire de la mort de son fondateur en 1988, visite qui fut le début d'une longue série puisque j'y suis retourné ensuite chaque année avec des élèves du CNAM ou des responsables coopératifs ; c'est lors d'un séminaire d'une semaine à Saint-Malo sur le développement local où étaient également présents Paul Houée, Georges Gontcharoff et Marie-Élisabeth Chassagne, que Desroche me proposa de tenir un séminaire au Collège coopératif ; il me confia ensuite une étude commandée par le Crédit coopératif dont le président Jacques Moreau et le directeur financier André Chomel soulevaient le Collège. En 1985, Desroche me propose de l'accompagner dans une mission d'un mois et demi en Afrique de l'Ouest – Sénégal, Cap-Vert, Gambie et Guinée-Bissau. Ce voyage fut une expérience doublement marquante : par l'apprentissage d'un travail tel que le concevait Henri Desroche – c'est-à-dire un travail intensif et créatif – et par le processus indépendantiste qu'accompagnait ce travail.

Dans les années qui suivirent, Desroche ne put poursuivre ses voyages pour des raisons de santé et j'ai dû le suppléer dans ses missions en



Afrique de l'Ouest. Ce fut un autre défi que de poursuivre la fondation et l'animation des groupes de recherche-action. J'ai dès lors travaillé pour l'Unesco et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), mesurant combien la stratégie de Desroche était proprement révolutionnaire, bien plus que ne l'étaient les analyses les plus contestataires des intellectuel.le.s des pays riches. Plutôt que d'initier les cadres nationaux des pays du Sud aux connaissances produites dans les universités françaises selon un modèle didactique et en continuité de la posture coloniale, il s'agissait d'accompagner ces cadres dans l'édification de leurs propres modes de développement des connaissances. Les professeur.e.s que nous étions se muaient en accompagnateur.rice.s de formation par la recherche-action à partir des savoirs expérimentiels et des cultures de « praticien.ne.s sociaux.ales » qui étaient aussi souvent des autodidactes remarquables. Par exemple, Joao Pereira Silva, ministre du Développement durable et des Pêches du Cap-Vert de 1977 à 1991 avait conçu une réforme agraire que les paysan.ne.s, auquel.le.s elle était destinée, refusaient. Joao Pereira demande au PNUD le soutien d'un.e expert.e. Nommé, Henri Desroche ne tient pas son rôle, il s'entretient longuement avec le ministre avant de l'inviter à réaliser une recherche avec les membres de son ministère sur les relations entre l'État et les paysan.ne.s. Le ministre constitue un groupe qui, accompagné par des missions qui ont lieu deux à trois fois par an, s'approprie les démarches de recherches de terrain et de questionnements théoriques et opérationnels. Plutôt que l'analyse d'un.e expert.e payé.e par les Nations unies, par un gouvernement d'un pays riche ou par une multinationale, ce sont les praticien.ne.s du développement, dont le ministre, qui, en se formant, se rendent capables de produire une expertise. Expertise qui sera suivie d'autant plus facilement qu'elle est réalisée par les acteurs sociaux chargés de la mettre en œuvre. Au lieu de tenir un rôle d'expert, les professeur.e.s français.e.s accompagnent des acteurs sociaux dans un cursus de haut niveau à travers une démarche de recherche-action. Joao Pereira Silva découvre pourquoi les paysan.ne.s ne voulaient pas accéder à la terre : on ne peut pas diviser le foncier sans concevoir un nouveau droit de l'eau et ce droit ne peut pas être conçu sans remettre en question la distribution traditionnelle de l'eau, ce qui nécessite une participation active des paysan.ne.s. Dans son mémoire, Joao Pereira conclut qu'une réforme agraire ne réussit que si elle permet la rencontre de deux légitimités, celle de l'État et celle de la paysannerie. L'État issu de la démocratie politique doit donc agir de concert avec la démocratie issue de la société civile organisée en associations et en coopératives. Cette leçon dépasse le cadre des sociétés de l'hémisphère sud. Elle rejoint par exemple celle du mouvement associatif français qui dans l'action sociale a été dès son émergence au début du XX<sup>e</sup> siècle le partenaire qui co-construisait les politiques nationales avec le gouvernement.

Ces mémoires capverdiens sont en même temps des mémoires de l'EHESS, puisque le groupe capverdien (qui comptait jusqu'à 80 praticien.ne.s de haut niveau) constitue une antenne du Collège

coopératif, qui est lui-même une unité de l'EHESS. Tena Gachaou, réfugié politique éthiopien au Cap-Vert a même fait sa thèse en économie de cette façon, sous la direction de Maurice Parodi. Il a soutenu sa thèse à l'Université d'Aix-Marseille, ce fut le seul jour où il y a mis les pieds et c'est une thèse remarquable.

De 1986 à 1991, j'ai donc accompagné ce groupe capverdien ainsi que deux autres au Sénégal et en Guinée-Bissau, en réalisant chaque année des missions et en organisant un accompagnement à distance, commençant par l'entretien autobiographique et se poursuivant par l'écriture d'un mémoire de recherche-action valant comme mémoire de l'EHESS. Ces expériences m'ont amené à considérer que ces pratiques éducatives étaient difficilement compatibles avec l'institution universitaire et ne pouvaient être comprises ni dans le cadre de la tradition politique libérale et l'orthodoxie économique, ni dans les courants s'inscrivant dans la tradition marxiste et une économie conçue par la puissance publique. J'aurai plus tard l'occasion de vérifier cette thèse au cours de missions dans des pays très différents les uns des autres comme le Québec, la Russie, la Colombie ou le Kirghizstan.

J'en conclusais que ce que les acteurs coopératifs, mutualistes et associatifs français nommaient « économie sociale » n'était pas seulement un type d'entreprise, ni même un type d'économie mais un projet politique susceptible de fonder un mode de développement global. Ce constat me permet de vérifier dans les années 2000 que la pensée coopérative qui inspirait cette ES n'était pas uniquement une pensée entrepreneuriale ou strictement économique mais constituait une véritable façon de penser et d'agir, d'être au monde en quelque sorte, qui s'inscrivait dans une tradition historique au moins bicentenaire

#### **M. : *L'ES ne serait pas une économie alternative ?***

Oui, elle l'est sans doute. Cependant, même si c'est déjà beaucoup, elle n'est pas que cela, parce que fondamentalement elle n'est pas seulement, ni même essentiellement, une économie. Elle ne s'inscrit pas dans le cadre académique habituel des connaissances des sciences économiques et sociales qui reconnaissent dans l'économie un champ de pratiques autonome et qui, en conséquence, l'élèvent au rang de discipline à part. L'ES, comme le coopérativisme, ne peut être totalement comprise par les seules connaissances disciplinaires et académiques.

Cette proposition demande de revenir un peu en arrière. L'interprétation théorique d'Henri Desroche était celle d'un chrétien marxiste. En dépit de sa connaissance hors pair de l'histoire coopérative, Desroche n'a pas posé l'hypothèse selon laquelle les coopérateurs.rice.s étaient concepteurs d'une tradition de pensée à part entière. Claude Vienney, l'autre grand théoricien de la coopération des années 1970-1980, croyait encore moins que Desroche en une tradition de pensée proprement coopérative : pour Vienney, les coopératives articulent des problématiques de fonctionnement traditionnel des entreprises et des pratiques transformatrices. Il se réfère donc à la fois à l'analyse fonctionnelle de la socio-économie et à

l'analyse critique issue de Marx – de même que Desroche se réfère à la fois à la sociologie religieuse et au marxisme – sans faire le pas vers l'affirmation de l'originalité d'une démarche coopérative au regard des deux grandes traditions de pensée.

C'est cette hypothèse que j'ai explorée durant plus de quinze ans et qui m'a conduit à conclure à l'existence d'une *tradition de pensée et d'agir coopérative*. Cette conclusion n'est accessible qu'à partir d'une appréhension conjointe de la pensée et de la pratique coopératives. Vécues et réfléchies séparément, la pensée et l'action se banalisent l'une et l'autre. Elles sont alors analysables dans le cadre des connaissances universitaires classiques ou critiques. Mais cette approche laisse de côté le sens principal de la coopération qui est l'émancipation. L'analyse académique vise, d'abord, la production conceptuelle disciplinaire. Connaître la coopération et l'ES suppose de comprendre, au sens de « prendre ensemble », la pensée et la pratique de l'acteur d'ES. La socio-praxie coopérative et associative peut exister et être comprise à la condition d'être définie, c'est-à-dire élaborée, comme une praxéologie. Ce qu'on ne peut réaliser qu'en sortant à la fois du libéralisme, de l'orthodoxie économique et l'analyse fonctionnelle, et de la pensée critique et l'hétérodoxie économique.

Cette proposition peut paraître téméraire dans la mesure où les instances académiques n'ont jamais reconnu la pensée coopérative : l'Université ignore jusqu'à son existence, puisqu'il n'existe aucun doctorat en économie, sociologie ou histoire coopérative, au moins jusqu'à ces dernières années. Un témoignage édifiant s'il en est : lors d'un échange avec Pierre Bourdieu dans les années 1990, le sociologue m'avait demandé quelles étaient mes références théoriques, je lui avais dit une dizaine de noms. Il m'avait dit, non sans étonnement, n'en avoir lu aucun et ignorer même la moitié des noms de ces auteur.rice.s. C'est très intéressant dans la mesure où c'était des noms importants de la pensée coopérative tels César de Paepe, Jean-Baptiste Godin, Béatrice Webb, Charles Gide, Ernest Poisson, Paul Lambert, Georges Fauquet, Bernard Lavergne, Georges Lasserre, Claude Vienney.

Cette proposition de l'existence d'une tradition de pensée et d'agir proprement coopérative est rendue plus périlleuse encore par le fait que l'extrême majorité de ces penseur.euse.s et acteur.rice.s de la coopération ne prétendent pas constituer une telle tradition. On trouve naturellement chez de nombreux.ses auteur.e.s des termes affirmant que la pensée et la pratique coopératives constituent un ensemble remarquable et irremplaçable. Mais la démarche même des coopérateur.rice.s et ce qui est en jeu pour chacun dans le projet de changement social ne sont pas théorisés ni généralisés. Aussi la question « qu'est-ce qu'être coopérateur.rice.s ? » est-elle sous-étudiée au regard de celle de l'analyse de la coopérative. Or les coopérateurs se spécifient par l'unité de leur démarche qui l'emporte sur la diversité des formes coopératives (de production, d'usagers, d'entreprises). Ils et elles sont à la fois chercheur.e.s et praticien.ne.s de la coopération. S'ils et elles sont praticien.ne.s professionnel.le.s, tels Jean-Baptiste André Godin ou Jacques Moreau, ils et elles

prennent le temps de la distanciation. S'ils et elles sont chercheur.e.s universitaires, tels Charles Gide ou Henri Desroche, ils et elles sont engagé.e.s dans des collectifs qui fondent et animent des coopératives. Cette double appartenance et ce va-et-vient entre une vie coopérative et fondamentalement collective, d'une part, et une recherche théorique et essentiellement individuelle, d'autre part, vécus par une seule et même personne, sont des caractères majeurs et singuliers de la tradition coopérative. Cet. te acteur.rice – chercheur.e, tels que le sont les leaders indépendantistes inscrit.e.s à distance au Collège Coopératif ou les président.e.s de certaines coopératives viticoles champenoises, tient la fonction de l'expert.e de la pensée libérale et celle de l'intellectuel.le organique de la tradition marxiste. Sans doute pour cela, le mouvement coopératif n'a pas de théorie économique générale. Sa théorie est une praxéologie qui, si l'on reprend la distinction de Durkheim, est une théorie pratique, à l'image de la médecine ; mais une médecine qui ne s'ancrerait dans aucune chimie ou physique, et serait indépendante d'une science naturelle. Cette praxéologie s'inscrit dans le champ des sciences de l'éducation et fonde une épistémologie à partir d'une critique de la production universitaire des savoirs scientifiques et, plus largement, une critique du rapport entre le matériel et l'idéal.

Cette exploration me conduisit ainsi à formaliser dans *La république coopérative* (2012) l'idée de l'existence d'une *tradition coopérative* qu'on ne peut dissoudre ni dans le libéralisme ni dans le marxisme. « Tradition » parce que, de même que dans le libéralisme et dans le marxisme, il y a des courants dans la tradition coopérative : coopération chrétienne, socialiste, de services, intégrale, de production, de consommation, agricole, etc. Ces courants ne sont pas d'accord entre eux mais ils partagent un langage commun, des concepts, des valeurs, une épistémologie et des principes éthiques et scientifiques.

**M. : Cette tradition s'est construite autour d'institutions. Par exemple la RECMA est un point de référence de cette tradition coopérative, c'est là que les coopérateur.rice.s discutent.**

Oui. La RECMA a été fondée par Charles Gide et Bernard Lavergne il y a précisément un siècle. En 1921, le mouvement coopératif dominant est celui des coopératives de consommateur.rice.s. Né au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle en Europe, ce mouvement a conçu à la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> le projet de remplacer le capitalisme à partir de l'organisation de la distribution de la production industrielle et agricole contrôlée par les consommateur.rice.s. En France, le leadership de cette « révolution coopérative », comme l'écrivait Bernard Lavergne, est la Fédération nationale des coopératives de consommateurs (FNCC) née en 1912 de la réunion des deux fédérations qui lui préexistaient, l'une chrétienne (Charles Gide) et l'autre socialiste (Jean Jaurès). Les coopératives membres de la FNCC vont déployer leur projet dans de multiples directions : les centrales d'achat, la banque, l'action syndicale, l'action culturelle, l'action sociale, le tourisme, l'édition (avec la création des PUF), la recherche sanitaire et

agro-alimentaire avec le Laboratoire coopératif, les pédagogies nouvelles et l'action éducative avec les coopératives à l'école (OCCE) et la recherche en sciences économiques et sociales avec la *Revue des études coopératives* (REC), devenue *Revue internationale de l'économie sociale* ou *RECMA* (pour *Revue des études coopératives, mutualistes et associatives*) en 1986. La *RECMA* est lue dans 50 pays et a des correspondant.e.s dans une vingtaine de pays. Née en 1921, elle est donc depuis sa fondation un lieu de débats et de diffusion majeur au niveau international de la tradition coopérative et désormais de l'ES.

**M. :** *C'est une revue créée par Charles Gide, qui a été animée par Desroche, et que maintenant vous animez.*

Oui, la revue a bien été créée par Charles Gide et Bernard Lavergne, mais Henri Desroche n'a pas dirigé la *RECMA*. Desroche avait créé sa propre revue en 1960, les *Archives des sciences sociales de la coopération et du développement* (ASSCOD), à laquelle il a mis fin en 1990. Entre 1960 et 1990, il y a ainsi deux grandes revues sur l'ES, les *ASSCOD* et la *RECMA*. La *RECMA* traite alors essentiellement de questions coopératives que se posent les grandes organisations et essentiellement sous un angle économique et professionnel : comment faire fonctionner une coopérative, comment faire participer les membres, la gestion, la gouvernance, etc. Les *ASSCOD* ont pour objet central la coopération dans le cadre du développement des pays du Sud et son approche est essentiellement sociologique. Desroche n'étudie pas précisément le processus d'institutionnalisation des coopératives de l'hémisphère nord. Sa préoccupation est l'émergence, la créativité, le développement global, le projet.

Le référent théorique des organisations coopératives et de la *RECMA* est Claude Vienney. Maître de conférences à Paris 1, il a écrit deux ouvrages qui ont eu un retentissement international (dont *Socio-économie des organisations coopératives*). André Chomel, lui, propose d'être son co-directeur de la *RECMA*. Il refuse mais il l'est de fait. André Chomel, ancien collaborateur d'Henri Desroche à *Économie et humanisme* dans les années 1950 et ancien directeur financier au Crédit coopératif, fait le lien entre Desroche et Vienney, qui échangent peu et dont les choix se tournent le dos : d'un côté, les utopies créatrices, de l'autre côté, les grandes organisations.

Au moment où je suis intégré dans le comité de rédaction de la *RECMA*, je ne connais pas l'œuvre de Vienney. Participant au comité de rédaction de la revue, je deviens familier de sa pensée et de sa personne. En 1996, quand André Chomel décide de passer la main, il estime indispensable que le futur rédacteur en chef de la *RECMA* connaisse les deux grands courants coopératifs et de l'ES et me demande de prendre le relais. Il me précise également les contours de ma mission : faire converger les pensées de Vienney et de Desroche. Les deux théoriciens avaient en effet peu échangé entre eux. Faire converger ces deux œuvres signifiait qu'il fallait concevoir qu'une association travaillant avec des migrants, une banque coopérative, une mutuelle d'assurance, une grande association caritative

et une coopérative agricole constituaient un même objet scientifique et appartenait à un même mouvement sociopolitique. Quand Claude Vienney décède en 2001 et qu'André Chomel prend l'initiative de publier un livre d'hommage, il me commande un article sur ce que nous devons à Desroche et à Vienney<sup>3</sup>.

3. Sur ce point, voir André CHOMEL (dir.), *Coopération et économie sociale au second XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Institut de l'économie sociale/L'Harmattan, 2002, p. 21-27.

Après la disparition des ASSCOD en 1990, il était impératif que la RECMA intègre dans son champ les associations et les coopératives des pays de l'hémisphère sud : la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle est en effet le temps de la mondialisation du mouvement coopératif. L'apport de Patricia Toucas au sein du comité de rédaction puis dans l'équipe permanente de la rédaction a permis que l'ouverture au Sud s'ancre dans tous les numéros. Enfin, la revue devait intégrer les approches d'autres disciplines que les sciences économiques. Ce programme est précisément décrit dans mon premier éditorial de janvier 1997. Je ne faisais que suivre un plan que Desroche et Chomel avaient conçu, au moins dans ses grandes lignes, en faisant en sorte qu'un élève de Desroche s'acculture à la pensée de Vienney et puisse ainsi se charger de la rédaction de la RECMA en intégrant l'héritage des ASSCOD. Je n'imaginai cependant pas un instant que ce pari s'inscrirait dans une durée longue.

**M. :** *Cette rencontre, est-ce que c'est là qu'émerge la notion d'ES, dans l'idée de réconcilier ces problématiques de gestion et d'utopie ?*

C'est possible. Au-delà de leurs oppositions, les deux approches conjuguent l'utopie et la gestion et ambitionnent de les tenir toutes deux. Mais c'est sans doute la place croissante que prend la gestion dans les années 1970 et 1980 qui provoque l'initiative des responsables de grandes entreprises coopératives et mutualistes de se réunir autour de l'ES. Dans les années 1970, en effet, les grands leaders coopératifs et mutualistes, du Crédit coopératif, du Groupement des entreprises mutuelles d'assurance (le GEMA, aujourd'hui disparu), sont en concurrence croissante avec les sociétés de capitaux. Ils et elles pensent qu'ils et elles doivent se réunir autour des valeurs et principes d'organisation qu'ils partagent, à savoir d'être des groupements démocratiques de personnes au service de leurs membres et non des groupements de capitaux au service de la rémunération du capital<sup>4</sup>. À l'époque, c'est le terme « sociétés de personnes » qui s'impose. Je préfère celui de « groupements » pour éviter la plurivocité du mot « société » et pour insister sur la qualité des membres associés plutôt que sur l'institution. Les responsables coopératifs et mutualistes s'adressent au milieu associatif, dont une partie rejoint le mouvement, derrière le président de l'UNIOPSS, François Bloch-Lainé. En 1977, un premier colloque a lieu, qui institue le Comité national de liaison des activités mutualistes, coopératives et associatives (CNLAMCA). Les temps qui suivent voient fleurir les suffixes « cma » puis les « es » (pour économie sociale) : la REC devient la RECMA, les GRC (groupements régionaux de la coopération) deviennent GRCMA, qui deviendront ensuite les CRES (chambres régionales de l'économie sociale), puis CRESS (Chambres régionales de l'économie sociale et solidaire). Le CNLAMCA, qui deviendra le CEGES, écrit

4. Thimothée DUVERGER, *L'économie sociale et solidaire. Une histoire de la société civile en France et en Europe de 1968 à nos jours*, Lormont, Le Bord de l'Eau, 2016.

une charte, où se trouve la première définition précise de l'ES, très inspirée des principes coopératifs.

Dans l'esprit de Desroche, et pour la majorité des acteurs des années 1970 et 1980, dont en particulier Jacques Moreau<sup>5</sup>, l'ES est d'abord le mouvement coopératif. Les associations sont considérées comme pouvant s'apparenter à l'ES, donc en faire partie, mais ne peuvent pas en constituer le cœur. La raison principale est que l'ES se conçoit comme une économie à part entière, différente du capitalisme. Les associations n'agissent pas sur des marchés concurrentiels (en tout cas pas centralement), elles ne se posent pas comme une alternative économique et leur champ de pratiques se limite à peu près aux activités sociales, culturelles et sportives.

Deux décennies après sa re-création, l'ES accède à une première reconnaissance. Au-delà de la mobilisation des fédérations et spécialement de l'ex-Groupement national de la coopération (GNC devenu CoopFR), l'ADDES (Association pour le développement de la documentation en économie sociale) va jouer un rôle majeur, puis les CRESS en relation avec les INSEE de régions et les Atlas commentés de l'ESS publiés par l'observatoire du CnCRES, dans la coordination scientifique est confiée à Danièle Demoustier, Nadine Richez-Battesti et moi-même. Mais la mesure de l'économie sociale et solidaire (ESS) à laquelle on accède est essentiellement économique. Il résulte de ce choix une réduction du champ de l'ES telle qu'elle était pensée initialement. En effet, pour Desroche, elle est aussi et surtout l'instituant, c'est-à-dire ce qui a trait au projet et ne se mesure généralement pas économiquement. Au cours des années 1990 et 2000, le débat s'est appauvri en se concentrant sur deux conceptions : l'ES historique et l'économie solidaire centrée sur les associations et tournée vers les publics en difficulté d'insertion. L'économie alternative a en effet été oubliée, alors qu'elle est le creuset instituant l'ES. Le renouveau de l'ES, sa créativité s'exprime à travers les alternatives économiques plus que dans le champ de la solidarité couvert par l'économie solidaire.

Le premier chercheur à avoir écrit sur l'économie solidaire, Bernard Eme, associait toujours l'alternatif au solidaire et insistait sur la dimension émancipatrice de cette économie. Sans Eme, la théorie de l'économie solidaire se concentre sur la question du modèle économique, celui de l'hybridation des ressources publiques et privées, et sur son inscription dans le champ des politiques publiques. Nous sommes dès lors loin de l'économie alternative qui revendique l'autonomie de gestion et se tient toujours à distance d'un État qui, loin d'être neutre, est toujours l'expression du pouvoir d'une classe dominante. Il y a une continuité politique, largement sous-estimée, entre les réseaux alternatifs et l'ES « historique », celle-ci n'étant rien d'autre que l'économie alternative qui a survécu. Elle y est parvenue sans aucun doute au prix d'une intégration économique et d'une institutionnalisation qui l'a transformée, mais son existence permet de poser la question de la pérennisation et du devenir d'une économie alternative. L'économie solidaire est d'une tout autre nature, en tout cas son approche théorique française. Abandonnant la perspective de

5. André CHOMEL et Nicole ALIX (dir.), *Pour une économie sociale sans rivage. Hommage à Jacques Moreau*, Paris, Institut de l'économie sociale/L'Harmattan, 2005.

l'économie alternative, elle s'est définie à partir du modèle économique de l'hybridation des ressources et a revendiqué de servir l'intérêt général. Ces deux traits ont facilité l'entrée de l'entrepreneuriat dans l'ES qui affirme présenter ces mêmes caractéristiques. Sous cet angle, l'approche théorique française de l'économie solidaire a été le marchepied de l'entrepreneuriat social.

*M. : Depuis presque 30 ans, vous dirigez le Centre de sociologie du travail et de l'entreprise (CESTES) au CNAM. Dans les formations que vous dispensez, vous reprenez notamment la pédagogie de Desroche. Pouvez-vous nous en dire plus ?*

J'ai croisé la pédagogie de Desroche, c'est-à-dire l'apprentissage à partir des savoirs expérientiels des adultes, avec la culture professionnelle du CNAM, c'est-à-dire un enseignement de haut niveau articulé à la recherche appliquée au monde du travail. L'une de ces innovations fut de réaliser dans ce cadre institutionnel l'autobiographie raisonnée qu'Henri Desroche réalisait dans les groupes de recherche-action membres de l'Université coopérative internationale. C'est une innovation parce que la pratique que nous en avons faite l'a transformée au point de définir une nouvelle démarche, celle de l'autobiographie coopérative.

L'autobiographie raisonnée comprend trois exercices distincts : un entretien, la rédaction d'une notice de parcours et la présentation orale de ce parcours devant un petit groupe de pairs. L'entretien est l'exercice qui demande le plus d'attention. Une personne nommée personne-projet raconte son parcours social et professionnel à une autre personne nommée personne-ressource. Il s'agit d'un entretien semi-directif. La personne-projet parle uniquement des faits sociaux, publics, qui ont marqué son éducation, son parcours de formation, sa vie sociale et sa vie professionnelle. La personne-ressource note tout et arrête la personne-projet seulement quand celle-ci part dans des analyses ou dans des expressions de faits intimes ou de traumas, auxquels cette démarche ne s'intéresse pas. On considère que de même qu'il y a une logique psychologique, il existe une logique sociale. L'autobiographie raisonnée est une sociographie des parcours de vie. L'entretien dure entre 2 et 4 heures, même s'il peut se prolonger beaucoup plus longtemps. La personne-ressource note et fait dater tous les faits énoncés. La datation provoque chez la personne-projet la remémoration de faits sociaux qu'elle a parfois oubliés. Le caractère indispensable de l'oralité vient de son effet anamnésique. Il y a des faits qu'on a oubliés parce qu'on n'a jamais eu l'occasion d'y revenir, parce qu'aucune valeur économique ou symbolique n'y est attachée, alors qu'ils peuvent s'avérer importants dans la construction identitaire : une rencontre, un voyage, un stage ou un emploi d'une semaine, etc. On cherche l'expression de ce qui se cache dans les interstices de la vie, au-delà des formations formelles et de la vie professionnelle. C'est un art qui s'apprend.

Après l'entretien, la personne-ressource, qui a généralement écrit 15 à 20 pages, donne ces pages à la personne-projet, qui s'appuiera sur



elles pour écrire sa notice de parcours. Ensemble, personne-projet et personne-ressource dégagent quelques fils conducteurs, en général 3 ou 4. Ceux-ci sont des termes concrets, repris de la récurrence de faits vécus. Les fils conducteurs serviront à la personne-projet pour réfléchir ses expériences, son parcours de vie. Cette réflexion la conduit à préciser progressivement ces fils, à leur donner un sens général en les conceptualisant. L'écriture de la notice de parcours, la présentation de cette notice devant un petit groupe de pairs et l'engagement dans la recherche-action font passer l'expérience singulière à l'état de connaissances transmissibles. Cette transformation est une socialisation qui permet à la personne-projet de s'orienter et concevoir un nouveau projet formatif, social ou professionnel.

Cette narration a pour effet de favoriser une remémoration qui renforce l'identité sociale de la personne. Desroche, qui est l'inventeur de cette démarche – lui préférait cependant le terme de « conduite » –, le pratiquait dans ses missions dans l'hémisphère sud et faisait de cet entretien le préalable à la poursuite d'un cursus de formation. Pour lui, l'autobiographie raisonnée est la première étape d'une recherche-action. C'est en l'accompagnant et parfois sous son regard que j'ai appris cette conduite. Je l'ai ensuite pratiquée à la Mission locale d'Auxerre et dans une association d'insertion par l'éducation, Hors Circuit. Je l'ai enfin pratiquée régulièrement à la demande, soit avec des petits groupes, soit pour des personnes qui me le demandaient. Mais la mettre en œuvre dans le cadre d'une formation était une autre affaire. Comment faire 20 ou 35 entretiens dans le temps court du démarrage d'une formation ? Je ne pouvais me résoudre à supprimer l'entretien oral et à y substituer un écrit cadré, par le remplissage d'une grille « bioscopique ». En effet, rien ne remplace la phase de l'oralité et la relation qui s'établit. La seule solution était de former les stagiaires à l'entretien et de constituer des binômes dans lesquels chacun.e tient alternativement les deux rôles. Ce qui m'a amené ensuite, à la demande ancien.ne.s stagiaires, à concevoir une formation spécifique à l'autobiographie raisonnée, à écrire un ouvrage d'introduction<sup>6</sup> et à en coordonner un autre dans lequel d'anciens stagiaires expliquent leur propre pratique de l'autobiographie<sup>7</sup>. Cependant, la transmission de l'autobiographie, c'est-à-dire le fait que la personne-projet apprenne le rôle de personne-ressource et que l'entretien devienne un moment de réciprocité, change de façon radicale la relation entre les personnes et transforme l'entretien lui-même. Au lieu de former un couple de type « maître-élève » comme c'était le cas avec Henri Desroche, cette transmission induit la constitution d'un couple de type coopératif où règne une réciprocité égalitaire. L'entretien que menait Desroche témoignait d'une relation engagée par une personne reconnue par tous comme exceptionnelle. Celui que nous proposons caractérise le groupement de personnes, coopératif, mutualiste ou associatif, fondé sur l'engagement volontaire et l'égalité. Les transformations provoquées par cette nouvelle posture et ce dispositif sont suffisamment importantes pour qu'on puisse désigner l'exercice par un autre terme, celui d'autobiographie coopérative.

6. Jean-François DRAPERI, *Parcourir sa vie. Se former à l'autobiographie raisonnée*, Montreuil, Presses de l'économie sociale, 2010.

7. Jean-François DRAPERI, *L'autobiographie raisonnée. Pratiques et usages*, Valence, Presses de l'économie sociale, 2017.

8. Henri DESROCHE,  
*Entreprendre  
d'apprendre –  
Apprentissage 3, de  
l'autobiographie  
raisonnée aux projets  
d'une recherche-action*,  
Paris, Les éditions  
ouvrières, 1990.

M. : *Comment cette méthode s'inscrit-elle dans la pratique coopérative ?*

L'autobiographie raisonnée est une invention d'Henri Desroche<sup>8</sup>, invention qu'il revendique à la fin des années 1980 lorsqu'il constate qu'elle est reprise par d'ancien.ne.s élèves. La question est la suivante : Desroche a-t-il fait une invention ou une découverte ? Quand j'explore l'hypothèse dont j'ai parlé plus haut selon laquelle le mouvement coopératif constitue une tradition à part entière de pensée et d'agir, j'observe que la rencontre et l'entretien interpersonnels, la discussion et la controverse au sein de petits groupes, le tutorat, l'accompagnement ou le compagnonnage, les récits d'expériences sociales, le passage de l'expérience individuelle à l'action collective, etc., sont constitutifs de la pratique coopérative. Je réalise dès lors que l'autobiographie raisonnée est la formalisation de pratiques informelles mais fondamentales dans le cursus d'émancipation associatif ou coopératif. La singularité de cette tradition réside dans l'émancipation que provoque la réflexion théorique du coopérateur sur ses propres pratiques. Ce va-et-vient entre l'engagement dans une pratique sociale et la réflexion distanciée, théorique provoque une dé-détermination sociale libératrice. À la différence de la tradition marxiste, il n'y a pas ici de praxis meilleure que toute autre pas plus qu'une théorie de référence, fût-elle le matérialisme dialectique. Ce qui se joue fondamentalement, ce n'est ni la pratique ni la réflexion : c'est l'éducation. Et la discussion de ces va-et-vient entre pratique et théorie est précisément l'objet de l'échange coopératif. Ceci signifie que, d'un point de vue coopératif, ni la théorie ni la pratique ne sont disjointes de l'éducation. Et à ce propos, je me demande si la fuite en avant de nos sociétés, aussi bien sous l'angle technologique qu'économique, ne vient pas de ce que la production intellectuelle et ses avatars sont dissociés de l'éducation de la société civile.

Au terme de quelques années, d'ancien.ne.s stagiaires du CESTES s'approprient l'autobiographie raisonnée pour exercer leur métier de travailleurs sociaux et de coopérateurs (dans les Coopératives d'Activités et d'Emploi en particulier). Et en général, ils ne reprennent pas l'autobiographie raisonnée de Desroche mais constituent des binômes comme au CESTES. Certain.e.s me disent que ce n'est plus l'autobiographie raisonnée, parce que l'effet majeur n'est plus de permettre à la personne projet de se former. L'enjeu n'est plus seulement individuel, il est de constituer un groupement de personnes qui mutualisent, coopèrent et s'associent. Ce changement est sans doute le témoignage le plus significatif du passage de l'autobiographie raisonnée à l'autobiographie coopérative.

En instaurant au CESTES l'égalité et la réciprocité entre personne-projet et personne-ressource, nous sommes passés de l'organisation communautaire à l'organisation coopérative.

En écrivant *La République coopérative* (Larcier, 2012), j'ai observé que le cœur de la vie coopérative est le débat. La prééminence du débat désigne la finalité émancipatrice de l'association et de la coopérative : ce qui est fondamental dans la coopération et dans l'ES, ce n'est pas l'entreprise, ce n'est pas le système d'idées, c'est le débat, la participation,

l'animation, c'est-à-dire la façon dont s'articulent la pratique et le système d'idées. Et l'autobiographie coopérative est une des formalisations possibles de cette éducation coopérative. C'est une première marche pour se mettre en route dans une recherche-action coopérative. En réfléchissant sur son parcours et en se donnant ensuite quelques mois pour définir un projet à réaliser, on peut poser, solidement, l'orientation du projet et de la recherche-action qu'on va entreprendre.

**M. :** *En 2010, vous aviez participé à lancer un débat sur l'apparition des entrepreneurs sociaux, sur leur entrée dans l'ESS.*

Oui, j'ai publié en ligne un article qui a suscité le débat<sup>9</sup>. Je répondais à la « Lettre à mes amis de l'économie sociale »<sup>10</sup> dans laquelle Hugues Sibille invitait au débat et demandait aux acteurs de l'ESS de soutenir les entrepreneurs sociaux. Cette position m'avait surpris et comme Sibille y invitait, j'ai pris l'initiative d'engager la discussion et de dire mon désaccord. Je ne l'ai su que plus tard mais il écrivit cette lettre au retour d'un voyage aux États-Unis, financé par la *French-American Foundation*, où il a rencontré le gratin de la philanthropie à risque. Et il revint avec l'idée de développer l'entrepreneuriat social en France. Je pressens dès lors que l'entrepreneuriat social, quoique peu développé, est une question centrale pour l'ESS. Après ce premier texte, j'en écrivis un second dans le numéro 316 (juillet 2010) de la *RECMA*, « L'entrepreneuriat social : du marché public au public marché », puis approfondis la question dans un livre paru en 2012<sup>11</sup>.

**M. :** *Quand vous posez la question « où va l'économie sociale et solidaire ? », cela fait écho à ce qu'écrit Michel Chauvière, qui explique que le social devient du business<sup>12</sup>.*

Oui, c'est tout à fait cela. Ce qui est essentiel dans la doctrine coopérative, ce ne sont pas les statuts, ce sont les principes, dont les statuts sont une traduction juridique. Les statuts ne sont jamais neutres. Et dans le champ de l'ESS ils sont nécessaires et insuffisants. Les entrepreneurs sociaux disent : « je connais une coopérative, ce sont des salauds, et je connais une Société Anonyme, ils sont très bien ». D'accord, mais c'est un peu court. Tout d'abord, personne n'a jamais prétendu que les coopérateur.rice.s étaient plus vertueux.ses que les autres. Ce qu'affirment les cocoopérateur.rice.s, c'est que les règles qu'ils suivent sont plus vertueuses que celles qui régissent les sociétés de capitaux. On n'a jamais vu nulle part une communauté de gentil.le.s et on sait trop bien où ont mené les promesses s'appuyant sur un humain meilleur que les autres. L'enjeu consiste à définir des règles et des statuts qui génèrent moins d'injustices, d'atteintes à l'environnement, de drames sociaux, etc. Lorsqu'on compare les statistiques relatives à ces questions entre entreprises comparables, la coopérative est toujours moins pire que la société de capitaux. Par exemple, les écarts de salaires dans les banques coopératives sont larges, trop larges sans nul doute, mais incomparablement moins que ceux des banques capitalistes. Gilles Caire a écrit un article éloquent sur cette

9. « L'entrepreneuriat social, un mouvement de pensée inscrit dans le capitalisme », sur le site de la *RECMA*.

10. Hugues SIBILLE, « Lettre ouverte à mes amis dirigeants de l'économie sociale », Blog Alternatives économiques, 1<sup>er</sup> février 2010.

11. Jean-François DRAPERI, *L'économie sociale et solidaire : une réponse à la crise ?* Paris, Dunod, 2012.

12. Michel CHAUVIÈRE, *Trop de gestion tue le social. Essai sur une discrète chalandisation*, Paris, La Découverte, 2007.

13. Gilles CAIRE, Pascal GLÉMAIN et Sophie NIVOIX, « Banques coopératives : de l'idéal solidaire à la réalité des salaires », *RECMA*, n° 339, 2016.

question<sup>13</sup>. On peut donc dire que les défauts des groupements de personnes sont importants mais moins que ceux des sociétés de capitaux ou que les défauts des groupements de personnes sont moins importants que ceux des sociétés de capitaux mais néanmoins trop importants. Ce qui importe est de s'appuyer non sur des jugements de valeur, mais sur des comparaisons qui ont du sens et en considérant que l'économie générale est adverse pour les coopératives en ce qu'elle s'appuie et provoque des inégalités inouïes.

Au sujet des écarts de salaires, l'entrepreneuriat social propose de les réduire dans l'ES. Mais pourquoi ne milite-t-il pas pour une réduction des écarts dans les grandes sociétés de capitaux ? En France, le PDG de Dassault système touche 1 662 fois le Smic. On est loin des écarts de 1 à 10 ou 1 à 20 que l'on veut imposer à l'ESS.

### *M. : L'ESS est-elle un contre-modèle à ce monde marchand ?*

C'est certain. Voyez les *Teikei* au Japon. Des mamans qui avaient perdu leur nourrisson suite à un empoisonnement au mercure dans l'alimentation ont créé des coopératives de consommatrices. Ce sont d'ailleurs elles qui vont inspirer les AMAP françaises (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne). Les *Teikei* se fondent sur une relation de confiance avec les producteurs.rice.s auxquels elles achètent la production. La charte des *Teikei* souligne que leur objet est de *construire* une relation amicale. Le mouvement a pris une ampleur immense : les *Teikei* comptent 16 millions de membres dès le début des années 1990. Tous les excédents sont mis dans des services sociaux, infantiles d'abord, et médico-sociaux.

Il y a donc une solution économique interne à l'ESS : l'ES marchande, qui gagne de l'argent – comme les coopératives de consommateurs ou les banques – peuvent financer l'action sociale. Il est possible de construire un système économique cohérent. Il n'y a pas de raison qu'on aille chercher de l'argent ailleurs. D'autant qu'il faut agir avec de l'argent propre, avec lequel nous n'avons pas le même rapport social.

Nous pouvons donc raisonner autrement : quel est le montant de l'épargne des Français aujourd'hui ? Autour de 5 300 milliards d'euros dont une bonne part placée dans des banques coopératives, le groupe Banque Populaire Caisse d'Épargne (BPCE), le Crédit Mutuel et le Crédit Agricole. Ces trois banques proposent des fonds éthiques qui peuvent être utilisés par tout épargnant. Tout en sachant que c'est un plan sur la comète, si on arrivait à placer 10 % de cette somme dans les associations, les mutuelles et les coopératives, toute l'économie serait bouleversée.

On entend également souvent que le ou la sociétaire n'a pas de pouvoir dans une grande coopérative, mais il vaudrait mieux dire que ou la coopératrice n'exerce pas son pouvoir. Voici un exemple significatif. Au Crédit Mutuel, lors d'une assemblée générale d'une Caisse locale, le directeur informe que la Banque va fermer l'une de ses trois agences et que les sociétaires recevront sous peu une invitation à l'Assemblée générale extraordinaire qui prendra cette décision. Un sociétaire qui était présent

a informé d'autres sociétaires de ses amis. Le mois suivant, lors de l'AGE, quand le directeur a demandé « qui vote contre ? » ils ont eu la majorité. L'agence est restée ouverte. Aucune banque capitaliste ni aucune société de capitaux ne permettent l'expression d'un pouvoir démocratique indépendant de la propriété du capital.

*M. : S'engager en coopérative bancaire pour changer le monde ?*

Ce n'est pas tant ouvrir un compte dans une banque coopérative. C'est adhérer à des groupements de personnes, et particulièrement ceux qui ont une importance économique comme les coopératives, les mutuelles et les grandes associations. Et y exercer son pouvoir.

Ce pouvoir manque aussi parfois au niveau des conseils d'administration : quand il y a eu la crise des *subprimes* en 2008, dans laquelle s'est perdu le Crédit Agricole, le ressaisissement des administrateur.rice.s a été remarquable. C'était la première fois qu'ils et elles rencontraient un problème économique sérieux ; ce problème leur a fait prendre conscience qu'ils et elles n'avaient plus aucun projet coopératif et que le pouvoir était entre les mains de directeur.rice.s qui agissaient comme ils l'auraient fait dans une banque capitaliste. Et ils ne s'en rendaient pas compte. La crise a suscité une prise de conscience.

Dans les années 1990, la Co-operative Wholesale Society (CWS) de Manchester a été sauvée par une prise de conscience d'une autre ampleur dans la mesure où elle a touché jusqu'aux sociétaires de base. Ce groupement de coopératives de consommateurs (8 milliards de livres et 70 000 salariés à l'époque) s'est sauvée d'une OPA hostile grâce à la mobilisation de ses membres. La *RECMA* a publié cette histoire racontée par le directeur de la CWS, Graham Melmoth<sup>14</sup>. L'aventure, associant des prédateurs financiers, une société fictive, une banque de la City célèbre mais complice, un paradis fiscal, des mensonges à grande échelle, des trahisons improbables et un procès retentissant, est digne d'un polar.

À l'échelle d'un grand groupe, une propriété publique, à travers une collectivité publique ou une propriété collective, celle d'une société de personnes associative, mutualiste ou coopérative, même quand elle fonctionne mal, vaut toujours mieux qu'une société de capitaux<sup>15</sup>. Mais pour qu'un groupement de personnes fonctionne, il est nécessaire que les personnes regroupées jouent leur rôle d'associées, de coopératrices, de mutualistes, de membres. C'est difficile. Mais de même que le bulletin de vote en démocratie politique, le sociétariat n'est pas seulement ce qui donne un « droit de vote » : c'est aussi un devoir. Et avec les nouvelles technologies, l'exercice démocratique peut être facilité. De même que les plateformes coopératives. La propriété privée des plateformes ne tient qu'à l'absence de mobilisation politique de la société civile. On observe d'ailleurs, dans des situations de tensions professionnelles fortes, des initiatives très intéressantes, telle Coopcycle par exemple. Et puis, plus largement, des associations ou des coopératives de consommateurs en circuits courts et bio et de véritables réseaux entrecroisent les échanges de proximité et les solidarités Nord-Sud. Enfin la co-construction des

14. Graham MELMOTH, « Les stratégies de CWS face à la tentative de rachat des coopératives de consommateurs », *RECMA*, n° 271, 1999.

15. Je ne parle pas des PME centrées sur une activité économique et territorialisées, dont l'ES est complémentaire. Ma critique va aux sociétés qui considèrent l'activité humaine non comme la production d'un service ou d'un bien mais avant tout comme l'opportunité d'une source de revenus à travers une rente.

politiques publiques au niveau des collectivités territoriales permet de déjouer le lobbying qu'exercent les grandes sociétés et les cabinets de consultants tel qu'il s'exerce aujourd'hui sur l'exécutif national et de grandes administrations. Ainsi se multiplient les initiatives qui témoignent que le libertarisme autoritaire et son capitalisme humanitaire n'ont pas partie gagnée.

*M. : Vous ouvrez une belle perspective pour changer le monde. Pour terminer, peut-être pourriez-vous nous dire si nous avons oublié des étapes de votre parcours, au-delà de votre préoccupation pour les coopératives et la coopération d'une part, et la pédagogie d'autre part ?*

Le récit qu'on peut faire sur son propre parcours se construit en interaction et peut se situer à plusieurs niveaux. Cet entretien s'est centré sur les liens avec les coopératives et l'ES. Sur ce thème, ce qui fait sens est la relation entre l'acte et la parole. Nous avons mis en avant le fait que l'ESS peut être abordée comme une recherche d'harmonie entre ce qu'on fait et ce qu'on dit. Se rendre capable de faire ce qu'on dit est une gageure et apprendre à dire ce qu'on fait en est une autre. C'est être toujours doublement en sursis.

Présenter les choses de cette façon peut toutefois inciter à rationaliser excessivement un parcours. À l'instar de ce que disait Georges Dumézil à propos de la méthode, la présentation d'un parcours est la description d'un chemin après l'avoir parcouru. Et ajoutons : à un moment donné. Et en ce moment, la *RECMA* a cent ans, un siècle pendant lequel elle a accompagné, commenté, analysé les coopératives, puis également les associations et les mutuelles. C'est donc un bon moment pour renouveler l'idée qui avait présidé à sa fondation. Cette idée peut s'énoncer clairement : cultiver sa mémoire, personnelle et collective, comprendre son propre parcours et ceux des mouvements sociaux, et se projeter, toujours individuellement et collectivement, dans une utopie réaliste qui tente de répondre concrètement à la question « quelle société voulons-nous demain ? ». ●